

FICHE DE POSTE

ENSEIGNANT EN UNITÉ PÉDAGOGIQUE D'ENSEIGNEMENT POUR ÉLÈVES ALLOPHONES (UPE2A) – 1^{ER} DEGRÉ CIRCONSCRIPTION DE PRADES

<p style="text-align: center;">Missions</p>	<p>L'enseignant en UPE2A est chargé d'une mission d'enseignement de la langue française de scolarisation, autant en s'appuyant sur sa fonctionnalité (la langue comme vecteur des apprentissages scolaires) que comme outil d'apprentissage (étude de la langue en tant que telle).</p> <p>Rattaché à la circonscription de Prades, son action peut s'exercer dans plusieurs écoles élémentaires du département des Pyrénées-Orientales, indépendamment de son école de rattachement. Son évaluation sera assurée par l'IEN d'une des écoles où il exerce et/ou de manière conjointe par les inspecteurs concernés.</p> <p>Le CASNAV organise une répartition de ses interventions qui est appelée à évoluer en cours d'année en fonction des besoins identifiés.</p> <p><u>Les objectifs sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseignement du français langue de scolarisation en s'appuyant sur sa fonctionnalité en tant qu'outil d'apprentissage. ➤ Organisation du dispositif collectif UPE2A dans une/des école(s). ➤ Coordination et suivi du projet de scolarisation personnalisé pour chacun des EANA. ➤ Travailler en collaboration avec les équipes enseignantes, être une personne ressources pour l'enseignement du FLS ➤ Evaluation diagnostique et rencontres avec les familles. ➤ Evaluation de fin de première année. ➤ Co-rédaction du projet. ➤ Participation aux travaux et concertations organisés par le CASNAV (Ateliers trimestriels, participation aux épreuves du DELF, aux cercles d'étude académiques...) ➤ Il peut être amené à intervenir, à la demande du CASNAV, auprès d'enfants de familles itinérantes et de voyageurs.
<p style="text-align: center;">Profil</p>	<p>Pour assurer efficacement ces missions, de solides compétences pédagogiques ainsi que des connaissances du fonctionnement du système éducatif sont requises.</p> <p>À cet effet, l'enseignant aura une :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Connaissance de la circulaire n°2012-141 du 2-10-2012 relative à la scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA). ➤ Connaissance de la circulaire n°2012-142 du 2-10-2012 relative à la scolarisation des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV). ➤ Connaissance des publics. ➤ Expérience de l'enseignement du FLSco (Français Langue de Scolarisation) en réseau prioritaire, dans un établissement scolaire

	<p>à l'étranger et/ou auprès de publics allophones ou voyageurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Expérience dans la liaison école/famille. ➤ Capacité à mettre en lien les compétences du FLSco et des enseignements ordinaires ➤ Capacité à construire des outils adaptés. ➤ Capacité à travailler en partenariat avec les différents acteurs liés à la scolarisation des enfants. ➤ Didactique du FLE ou FLSco, d'une LVE (Langue Vivante Etrangère), ➤ Expérience du cycle 2
Qualifications Requises	<ul style="list-style-type: none"> - Formation universitaire FLE appréciée (DU, Licence mention FLE, Master...) - Certification FLS appréciée - CAPPEI apprécié
Contraintes du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'une grande disponibilité. - Travailler dans un cadre partenarial en étroite collaboration avec l'IEN et l'équipe de circonscription. - Travailler en coordination avec l'ensemble des partenaires. - Se mobiliser pour évaluer des élèves et rencontrer les familles sur des communes à proximité de Prades
Cadre général	<p>Contexte d'exercice actuel (peut évoluer au fil du temps) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un CADA sur la commune de Fuilla - Dispositif UPE2A sur les écoles de la commune de Prades - Dispositif UPE2A à mettre en place sur les écoles élémentaires de la commune d'Ille-sur-Têt - Personne ressource pour l'accueil des EANA dans les écoles ne bénéficiant pas du dispositif UPE2A <p>L'enseignant UPE2A peut être sollicité pour contribuer à l'action du pôle ressource de circonscription.</p>
Régime indemnitaire	<p>Le poste ouvre droit à la perception des indemnités afférentes aux postes d'UPE2A (ISAE + NBI 30 points).</p> <p>Le poste n'ouvre pas droit à des frais de déplacement.</p>

Contact : secrétariat de M. Sacha GONZALEZ – IEN PRADES
04 11 64 23 60/ ce.ien66prades@ac-montpellier.fr